

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N°: 2022-04

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur l'approbation du procès verbal du comité syndical du 21 février 2022

Réunion du 28 mars 2022

Réunis le 28 mars 2022 à 14h00, à Saint Contest sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Malika CHERRIERE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

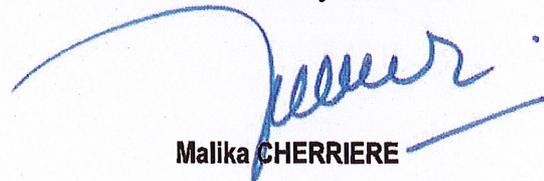
Sont excusés : Mesdames Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES et Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte de la réunion du 28 mars 2022,

APPROUVE à l'unanimité le procès verbal de la réunion du comité syndical du 21 février 2022.

La Présidente du syndicat mixte



Malika CHERRIERE



Normandie Equine Vallée
La Fromagerie
1180 route de l'Eglise
14430 Goustranville

Procès verbal De la réunion du comité syndical du 21 février 2022



Réunis le 21 février 2022 à 14h00, à Goustranville sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Malika CHERRIERE, Christine EVEN, Patricia GADY-DUQUESNE, Audrey GADENNE, Sophie GAUGAIN et Monsieur Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Sophie DE GIBON, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, David FONTAINE, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

ORDRE DU JOUR

1. POINTS SOUMIS A DELIBERATION

- Approbation du PV du CS du 9 décembre 2021
- Adoption du règlement budgétaire et financier
- Débat d'orientation budgétaire 2022

2. POINTS D'INFORMATION

- Débat sur la participation de NEV à la couverture santé des agents (mutuelle et prévoyance)
- Avancement des projets en cours

3. QUESTIONS DIVERSES



En introduction de la réunion, Madame LEMOINE propose un point d'actualité sur les projets. Concernant Saint Contest, le projet avance normalement, la maîtrise d'oeuvre travaille dans les délais et le dépôt de la demande du permis de construire est imminent.

Madame LEMOINE présente également l'avancement du projet de Goustranville. La consultation pour les marchés de travaux a été publiée fin janvier. Deux procédures ont été mises en place : un marché à procédure adaptée (MAPA) et un appel d'offres (AO). La remise des offres est fixée au 28 mars prochain. La commission d'appel d'offres (CAO) est prévue quant à elle le 25 avril prochain. Réglementairement, la CAO est compétente uniquement sur l'appel d'offre, mais l'ensemble des offres couvrant les deux procédures seront présentées pour permettre aux membres de la CAO d'avoir une vision globale du coût de l'opération. L'enquête publique est également en cours et Mme LEMOINE précise qu'elle espère fortement que le permis de construire soit signé à la date de la réunion de la CAO.

Madame ROUSSEL demande quelle est la répartition entre les lots sur le MAPA et l'AO.

Madame LEMOINE répond qu'elle n'a pas précisément la répartition des lots, mais elle précise que chaque procédure comporte 18 lots, que le MAPA représente un total de 20% de l'opération totale (maximum admis par le code de la commande publique) et chaque lot n'excède pas pas 1 million d'euros.

Madame GAUGAIN fait un point sur les échanges en cours concernant la desserte du site en eau potable. Elle explique que la fourniture en eau est suffisante pour le site donc le permis peut être validé sur ce point. En revanche, madame le maire de Goustranville demande de travailler sur des solutions pérennes en approvisionnement afin de sécuriser le débit et la pression pour l'ensemble des habitants, le tout sans surcoût pour les habitants de Goustranville. Elle précise également que la réflexion sur l'autonomie de la commune pour la gestion de son eau potable est en cours.

Madame CHERRIERE remercie Madame GAUGAIN pour son aide et son soutien sur le projet et plus particulièrement sur le sujet de la gestion de l'eau.

Madame LEMOINE précise par ailleurs que l'espace vie entrepreneuriat (EVE) a été mis en option dans les marchés de travaux, dans l'attente du retour d'une étude réalisée pour le pôle de compétitivité Hippolia par l'école de management de normandie (EMN) via des entretiens auprès des entreprises et associations de la filière. Dès réception l'étude sera présentée devant le comité syndical.

Madame CHERRIERE rappelle que ce rapport doit être livré pour la fin du mois de février avec une approche affinée sur les m². Une réduction des besoins en m² est à l'étude avec la mise en place du télétravail.

Madame LEMOINE informe que le projet sur l'école BLONDEAU avance avec l'attribution du marché de MOE. Une visite de l'école BLONDEAU de SAUMUR couplée avec l'école nationale d'équitation (ENE) est prévue le 04 mars prochain avec le groupement de MOE.

Madame GAUGAIN trouve cette visite intéressante pour voir ce qui fonctionne mais également ce qui ne fonctionne pas pour ne pas reproduire des erreurs.

Madame GADENNE propose que le syndicat mixte contacte Antoine SINNIGER car il est au fait des techniques actuelles/novatrices dans la filière équine.

Madame CHERRIERE demande où en est la convention avec Monsieur BLONDEAU pour la mise à disposition des locaux.

Madame LEMOINE répond que le cadre juridique sera une AOT.

Madame EVEN demande ce qu'est une AOT.

Madame LEMOINE répond que c'est un bail spécifique à l'occupation du domaine public avec une durée limitée : autorisation d'occupation temporaire avec le paiement d'un loyer.

Madame GADY-DUQUESNE demande sous quelle forme se fera le retour sur l'étude concernant EVE.

Madame LEMOINE répond que soit le syndicat soit le pôle présentera l'étude, idéalement lors du prochain comité syndical (CS) du 28 mars si l'étude est terminée.

Madame CHERRIERE souhaite que le pôle fasse la présentation sur le retour de l'étude lors du prochain CS.

Madame CHERRIERE demande à ce que le sujet de la maison historique soit abordée.

Madame LEMOINE explique que la maison historique n'est pas intégrée dans le contrat de MOE, elle est en option. Au vu du chiffrage des travaux (590 000 €) l'option n'a pas été retenue : il n'y a donc pas à ce stade de projet pour la maison historique même si l'idée initiale était d'y installer les services du syndicat mixte. En parallèle, une réflexion sur le relogement des étudiants et des salariés hébergés sur le site a été menée puisque les logements existants vont être détruits dès le démarrage du chantier. Concernant les salariés du Cirale, ils vont être relogés dans la maison d'hôtes de Madame CHILTZ qui est en cours d'acquisition. Pour les étudiants, le déplacement des chalets ou encore la location d'algeco n'est pas réalisable au regard du coût. La solution pourrait être de reloger les étudiants dans la maison historique avec des travaux de remise en état à réaliser pour un montant de 67 000€ HT. L'accès au dernier étage serait condamné car le plancher n'est pas fiable et amianté. Ces travaux seraient un investissement à capitaliser pour la rénovation de la maison historique pour le futur site. L'estimation pour la rénovation totale est d'environ 350 000€. Les 67 000€ HT de rénovation pour le relogement pourraient donc être déduit des 350 000€ de rénovation totale.

Madame CHERRIERE interroge sur le financement du campus équin car le plan de financement n'était pas bouclé.

Madame LEMOINE détaille le plan de financement pour le campus équin à savoir :

- REGION NORMANDIE : 30 000 000€
- DEPARTEMENT DU CALVADOS : 1 650 000€
- FONDS EPERON : 2 400 000€
- EMPRUNT: 2 000 000€ (pour la construction de l'école BLONDEAU uniquement)
- ADEME : dossier en cours pour la chaufferie bois et le réseau de chauffage
- AGENCE DE L'EAU : dossier à déposer quand l'entreprise sera choisie pour le marché de travaux
- ETAT : financement sur la partie hôpital demandée par la Région via le contrat de plan et demande de FNADT pour la placette
- EMPRUNT: possible sur la partie logement si besoin car il y aura des recettes associées

Madame GAUGAIN précise que toutes les régions de France sont en discussion avec l'Etat sur les contrats de plan sur les volets dédiés à l'enseignement supérieur et la recherche.

Monsieur JEANNENEZ demande quelle est la superficie de la maison historique sans le dernier étage qui est à condamner pour reloger les personnes sur site.

Madame CHERRIERE demande à combien revient le coût au m² pour les travaux de la maison historique.

Madame LEMOINE répond que la superficie totale de la maison est de 160m² avec le dernier étage.

Madame CHERRIERE ajoute que l'estimation est très cher ce qui a invité à se poser la question de la destruction.

Madame BARENTON GUILLAS précise que la démolition d'un bâtiment amianté coûte aussi très cher.

Monsieur JEANNENEZ demande si la maison est classée.

Madame LEMOINE répond que non mais que le coût de la rénovation totale s'explique par les principaux postes de dépenses suivants : désamiantage, toiture et huisseries.

Les points soumis à délibération sont abordés.

1 – Approbation du PV du CS du 9 décembre 2021

Le procès verbal du comité syndical du 09 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2 – Adoption du règlement budgétaire et financier

Madame LEMOINE explique que la strate démographique du syndicat mixte oblige l'adoption d'un règlement budgétaire et financier dans le cadre de la M57. Ce document est très descriptif et précise les modalités financières qui s'imposent au syndicat.

Madame LEMOINE détaille la structure du documents et les différents chapitres abordés. Elle ajoute qu'il devra être révisé en fonction des évolutions règlementaires.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Départ de Madame BARENTON-GUILLAS.

3 – Débat d'orientation budgétaire 2022

Madame LEMOINE rappelle que le budget sera finalisé et présenté au vote le 28 mars prochain.

Madame LEMOINE informe que le travail avec la paierie est en cours pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021.

Madame LEMOINE précise que la section d'investissement est stable de 2021 à 2022 car le projet de Goustranville a pris du retard. Concernant la section de fonctionnement, il est précisé que les écritures d'amortissement pèsent assez lourdement. La part du budget réservée à l'exploitation porte sur un montant de 613 700€.

Madame LEMOINE rappelle les augmentations concernant les coûts de communication pour les l'organisation des deux poses de premières pierre : le 21 juin 2022 pour le campus équin et le 11 octobre 2022 pour l'extension de Saint Contest.

Madame LEMOINE explique que le syndicat devient autonome sur la partie informatique ce qui engendre un coût d'installation mais que la gestion ne coûtera pas plus cher que la prestation payée à la Région Normandie.

Monsieur JEANNENEZ alerte sur la partie informatique à cause du piratage informatique car il faut protéger les données.

Madame GAUGAIN confirme que plus aucune structure n'est à l'abri du piratage.

Madame GADENNE précise qu'il y a le domaine de la recherche lié au syndicat qui peut être sensible.

Madame LEMOINE précise que le syndicat mixte ne détient pas les informations sensibles des laboratoires. Concernant la sécurisation des données, sur les projets architecturaux, NEV travaille sur KROQI qui est une plateforme sécurisée et administrée par l'Etat. Aujourd'hui les équipes de MOE des différents ont des comptes KROQI. L'objectif est que le syndicat mixte possède son propre compte pour sécuriser le stockage de ces documents. Le coût est d'une centaine d'euros à l'année.

Monsieur JEANNENEZ est d'accord pour que le syndicat mixte bénéficie d'accès à KROQI au vu du faible montant.

Madame LEMOINE propose de voter 3 autorisations de programme (AP) : goustranville campus équin, saint contest extension, goustranville blondeau car il s'agit d'une activité connexe et d'un financement par un emprunt.

Madame LEMOINE informe qu'un bilan d'activité ainsi que les perspectives 2022 seront présentées lors du vote du BP 2022.

Les élus prennent acte du débat d'orientation budgétaire.

4 – Débat sur la participation de NEV à la couverture santé des agents (mutuelle et prévoyance)

Madame CHERRIERE précise que la participation pour la mutuelle et la prévoyance est aujourd'hui facultative mais qu'elle sera obligatoire par la suite. A ce jour la Région Normandie et le Département du Calvados ont mis en place ces 2 participations.

Madame LEMOINE explique la loi impose aux collectivités locales de débattre sur ce sujet.

Madame GADENNE et Monsieur JEANNENEZ valident la mise en place pour le Département du Calvados.

Madame GAUGAIN estime qu'il n'y a pas de sujet pour la Région Normandie.

Une délibération sera présentée lors du prochain comité syndical.

5 – Avancement sur les projets en cours

Ce point a été abordé en début de séance.

Questions diverses :

Madame LEMOINE précise que les procédures sont engagées pour mobiliser la décennale de CLABEL sur KINESIA : des points de rouille apparaissent sur les murs notamment, remettant peut-être en cause l'intégrité de la structure à terme.

Madame CHERRIERE s'interroge sur le fait qu'il y a des problèmes sur toutes les constructions de piscine.

Madame GADENNE ajoute que les problèmes interviennent tôt après la mise en eau de Kinésia.

Monsieur JEANNENEZ propose de faire appel aux garanties décennales des entreprises.

Madame LEMOINE précise que le syndicat mixte n'a pas d'assurance dommage ouvrage donc un avocat est saisi sur ce sujet.

Madame LEMOINE ajoute qu'un marché est lancé pour souscrire une assurance dommage ouvrage et tous risques travaux pour le projet de Goustranville. Une consultation sera également réalisée pour Saint Contest.

Le prochain comité syndical aura lieu le 28 mars 2022 à 14h00 à Saint Contest.

La séance est levée à 15h15.